

## **MENTION D'EXCELLENCE**

### **Description et informations**

#### **Objectif :**

- Reconnaître l'excellence des personnes étudiantes les plus performantes au baccalauréat en leur donnant l'occasion de recevoir une distinction facultaire.

#### **Description :**

- **Il n'y a pas de dossier à déposer;**
- La mention d'excellence est remise lorsque les études au baccalauréat sont terminées;
- Le seul élément considéré est la moyenne cumulative sur 4,3 obtenue à la fin du baccalauréat;
- L'analyse est faite séparément pour le baccalauréat en kinésiologie (KIN) et le baccalauréat en enseignement en éducation physique et à la santé (BEÉPS).

#### **Processus de sélection :**

- La première étape consiste à établir le classement des moyennes cumulatives des personnes étudiantes d'une promotion;
- La mention d'excellence est ensuite attribuée aux personnes étudiantes ayant une moyenne cumulative située parmi **les 10 % supérieurs** de leur programme d'études et, dans tous les cas, **supérieure à 3,7** sur 4,3.

#### **Moment de sélection pour la Mention d'excellence :**

- **KIN : en janvier** pour les personnes finissantes de décembre;
- **BEÉPS : en mai** pour les personnes finissantes d'avril.

#### **Processus d'annonce aux étudiants :**

- Envoi d'un **courriel avec une lettre du Doyen et un certificat de Mention d'excellence** (format pdf), leur annonçant l'obtention de la mention d'excellence;
- Aucun envoi papier n'est effectué.